



Festival du pastel et dessin des Bastides, en Dordogne

Saint-Agne 24520
Salle municipale

Exposition du 14 au 29 septembre 2024
Ouverte tous les jours de 14 h à 18 h 30

Invité d'honneur
Hasan SAYGIN

Règlement

1 - Dispositions générales :

Salon d'exposition-vente ouvert aux peintres pastellistes et dessinateurs amateurs et confirmés, quel que soit son âge. Pour les candidats ayant **moins de 21 ans**, veuillez mentionner l'âge sur la fiche d'inscription.

2 - Organisation du festival :

Par PASTEL & DESSIN des BASTIDES, association loi 1901, n° RNA : W241002808 dont le siège social est à Saint-Agne 24520.

Un comité d'organisation désigné par le Conseil d'Administration est chargé :

- de l'organisation matérielle du festival et des permanences,
- de la réception, du retrait et de la restitution des œuvres.

3 - Date limite d'inscription : 25/06/2024

4 - Conditions d'inscription :

Toutes les œuvres dessinées doivent être exécutées à la mine de plomb, fusain, sanguine, sépia, stylos bille, crayons de couleurs. Encre de Chine et lavis monochrome sont acceptés.

Toutes les œuvres peintes doivent être exécutées au pastel sec, sur tout type de support. Dans le cas de techniques mixtes, le pastel doit être la technique prédominante. Toutes les œuvres sont mises à la vente.

La **largeur** du tableau, encadrement compris, ne doit pas dépasser **95 cm**.

La sélection des œuvres s'effectuera sur dossier. Celui-ci devra être adressé soit par la poste (dossier papier) soit par courriel (dossier digital).

Le dossier « papier » comprend :

- La fiche d'inscription, dûment complétée des œuvres proposées à la sélection (5 maximum).
- Les photos des œuvres (**de très bonne qualité**) éditées sur papier photo format 10x15, chaque photo doit comporter au dos : NOM de famille de l'artiste - titre

Dossier à faire parvenir à l'adresse postale suivante :

M Jean-Charles PEYROUNY
51, route de la Résistance
24500 St Capraise d'Eymet

- Pour le retour des photos : merci de nous joindre une enveloppe suffisamment affranchie.

Le dossier digital comprend :

- La fiche d'inscription, dûment complétée des œuvres proposées à la sélection (5 maximum).
- Les images digitales au format JPEG (**1024 x 768 pixels minimum**), chacune sera nommée de la manière suivante : NOM de famille - titre, (sans accent, sans ponctuation sauf le tiret) exemple :
Cezanne - Au bord de l'eau

Dossier à faire parvenir à l'adresse électronique suivante

inscription@festivaldupastel-desbastides.fr

L'envoi du dossier d'inscription dûment signé vaut acceptation des clauses du règlement. Aucune modification ne sera prise en compte. Un comité de sélection aura la charge d'assurer, par son choix, un bon niveau de qualité du festival. Le nom de l'artiste ne sera pas divulgué lors de cette sélection afin que le comité n'ait à subir aucune influence autre que la qualité de l'œuvre à sélectionner. Ce choix se fera également en fonction de la place disponible. En cas de surnombre, l'association organisatrice pourra refuser des exposants.

Les décisions du comité de sélection seront sans appel.



JEAN-CHARLES PEYROUNY
Président

Mobile : 06 03 97 24 71
Mobile : 06 03 02 42 16

Messagerie électronique :
inscription@festivaldupastel-desbastides.fr
Site Internet :
festivaldupastel-desbastides.fr

Les artistes sélectionnés devront s'acquitter d'une participation **de 20 euros** à la manifestation et **de 15 euros** pour les 3 tableaux retenus, soit **35 euros**. Chaque artiste sera personnellement informé de la décision du comité de sélection, par courrier ou courriel ; **dès réception** de celui-ci le paiement indiqué sera à faire parvenir à la trésorière de l'association à l'adresse alors précisée.

5 - Ventes des œuvres :

Dans l'objectif d'un bon fonctionnement, seuls les organisateurs sont habilités à réaliser les ventes. En cas de vente, il est d'usage que l'artiste s'acquitte, d'un don correspondant à **15% de la valeur de l'œuvre vendue**, au profit de l'association organisatrice.

6 - Nombre et présentation des œuvres :

Pour une meilleure imprégnation de l'univers de chaque artiste, **chacun exposera 3 tableaux**. Nous vous conseillons de ce fait, de présenter **5 œuvres** à la sélection.

Les tableaux doivent être encadrés et être équipés d'un système d'accrochage solide. Les œuvres mises sous-verre par un système à clé ne sont pas admises (trop fragile). Chaque tableau devra être une œuvre originale de l'auteur exclusivement. Les copies d'autres artistes du passé ou contemporains (peintre, photographe, sculpteur) ne seront pas acceptées.

7 - Prix et récompenses :

Plusieurs prix récompenseront les artistes.
Le prix du public sera remis à la clôture de l'exposition.

8 - Dépôt et retrait des œuvres :

Dépôt des œuvres : du dimanche 8 au mercredi 11 septembre 2024 de 14 h à 18 h à la Mairie de Saint-Agne.
Contacts : Mme Martine MAGNE 06 03 02 42 16 - Mme Marie DUBERNARD 06 71 42 25 31
Les œuvres déposées ne pourront être retirées sous aucun prétexte durant le festival.

Retrait des œuvres : le dimanche 29 septembre 2024 après la fermeture du festival (18 h 00) ou le lundi 30 septembre 2024 de 9 h à 11 h 30.

Pour tout empêchement, prévenir :

Mme Martine MAGNE 06 03 02 42 16 - ou Mme Marie DUBERNARD 06 71 42 25 31

Les œuvres seront décrochées, remballées et retirées par les soins de l'exposant lui-même ou d'un mandataire désigné et en possession d'un document l'attestant, établi et dûment signé par l'artiste.

Chaque artiste devra émarger le retrait des tableaux sur le registre prévu à cet effet à l'accueil.

L'exposant dégage de toute responsabilité la personne qui se chargerait de ses œuvres en cas de manquement.

9 - Responsabilités et droit à l'image :

L'association et la municipalité de St Agne s'engagent à prendre le plus grand soin des œuvres qui lui sont confiées mais déclinent toutes responsabilités pour les œuvres en cas de vol, incendie ou toute détérioration, pendant la période de dépôt ou d'exposition. Chaque artiste peut assurer ses œuvres, s'il le souhaite, dans la compagnie d'assurance de son choix.

L'artiste sélectionné autorise, sans réserve, « Pastel et dessin des Bastides » à utiliser son nom, son image et celles de ses œuvres exposées dans tous les supports de sa communication et à diffuser ses coordonnées telles qu'il les lui a fait parvenir.

10 - Vernissage :

Il aura lieu le samedi 14 septembre 2024 à 18 h à la salle municipale de Saint-Agne.

A l'issue du vernissage, nous poursuivrons cette rencontre amicale autour d'une bonne table entre artistes, accompagnants et bénévoles.

11 - Stages & démonstrations :

Stage : Animé par Hasan SAYGIN (voir fiche d'inscription à télécharger sur le site, page « Stage »)

Démonstrations : par des artistes exposants

les dimanches 15, 22 et 29 septembre 2024 et éventuellement les samedis.

10 - Permanences :

Les permanences seront assurées par nos bénévoles.

12 - Annulation :

En cas de force majeure, l'exposition pourra être annulée sans préavis et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisateur et à la municipalité de St-Agne.

Les artistes participant au festival acceptent le présent règlement dans son intégralité.

Festival pastel et dessin des Bastides, en Dordogne

FICHE D'INSCRIPTION

Du samedi 14 au 29 septembre 2024
Vernissage le 14 septembre à 18 h

Dépôt des œuvres du 8/09 au 11/09 entre 14 h et 18 h
Mairie de Saint-Agne



JEAN-CHARLES PEYROUNY
Président

Mobile : 06 03 97 24 71
Mobile : 06 03 02 42 16

Messagerie électronique :
inscription@festivaldupastel-desbastides.fr
Site Internet :
festivaldupastel-desbastides.fr

NOM :		Prénom :	
		- 21 ans indiquez votre âge :	
Adresse :		CP :	Ville :
Tél. :		Mobile :	
Site :		Courriel :	

	Titre des œuvres proposées <i>Par ordre de préférence</i>	Technique Sanguine, encre, pastel, fusain, stylo bille, etc.	Dimensions en cm Larg x Haut Cadre compris	Prix de vente
1				
2				
3				
4				
5				
N° de la Maison des Artistes ou/et N° SIRET :				

Le dossier d'inscription « papier » complet est à faire parvenir avant le 25/06/2024 à l'adresse postale suivante :

M. Jean-Charles PEYROUNY - 51, route de la Résistance - 24500 St Capraise d'Eymet

Joindre à cette fiche **signée** :

- une photographie de très bonne qualité de chaque œuvre au format 10 x 15

Inscrire au dos : nom de famille de l'artiste, titre de l'œuvre

Pour le retour des photos : merci de nous joindre une enveloppe suffisamment affranchie.

Le dossier d'inscription digital complet est à faire parvenir avant le 25/06/2024 à l'adresse électronique suivante :

inscription@festivaldupastel-desbastides.fr

Joindre à cette fiche **signée** (en fichier jpeg ou pdf) :

- les images digitales au format JPEG (1024 x 768 pixels minimum), *chacune sera nommée de la manière suivante : le nom de famille de l'artiste, le titre de l'œuvre, exemple : Cezanne-Au bord de l'eau* (sans accent, sans ponctuation mais le tiret).

Je déclare avoir **pris connaissance du règlement** du Festival pastel et dessin des Bastides, en Dordogne et je me soumetts aux prescriptions et aux décisions des organisateurs.

Je m'engage à retirer mes œuvres exposées le dimanche **29/09/2024 après 18 h 00** ou le **lundi 30/09/2024 de 9 h à 11 h 30** à la salle d'exposition.

En cas de non retrait, je dégage de toute responsabilité la personne qui se chargerait de les entreposer.

Avec mention manuscrite : **Lu et approuvé**

Date et signature de l'artiste :